

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins des Transports

Le 1^{er} avril 2026 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 1^{er} avril 2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-transports

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* (ci-après le « RIC ») et au *Règlement intérieur de rotation*
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'« Annexe A — Conseil d'administration », de façon à remplacer tous les groupes indiqués à l'Option B de l'Annexe « A », leur description ainsi que le nombre d'administrateurs indiqué à l'égard de chacun d'eux de la façon suivante :
 - Groupe 1 : Groupe ouvert à tous les membres de plein droit à l'exclusion des employés ou retraités provenant des entreprises ou sociétés décrites au Groupe 2 auquel est attribué 11 des 15 postes ; et
 - Groupe 2 : Groupe défini par les membres de plein droit qui sont employés ou retraités des sociétés Molson Canada 2005, La Brasserie Labatt Limitée, Énergir, s.e.c., ou Kraft Heinz Canada ULC auquel on attribue 4 postes.
- Adopter un *Règlement* concernant la rotation des membres du conseil d'administration, en remplacement de toute autre règle ou tout autre règlement antérieur à ce sujet pour qu'il tienne compte des modifications apportées à l'Annexe « A ».

La résolution prendra effet dès son adoption, avant la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

Si les modifications proposées à l'« Annexe A — Conseil d'administration » du *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC) sont rejetées, il y aura 5 postes pour un mandat de 3 ans à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 3 postes pour le Groupe A
- 2 postes pour le Groupe B

Toutefois, si les modifications proposées à l'« Annexe A — Conseil d'administration » du *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC) sont adoptées, il y aura 5 postes pour un mandat de 3 ans à pourvoir au conseil d'administration de la caisse, soit :

- 4 postes pour le Groupe 1
- 1 poste pour le Groupe 2

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 10 février 2026 à 16 h.

Personnes candidates à un poste au conseil d’administration

Si les modifications à l’« Annexe A — Conseil d’administration » du RIC sont rejetées :

Groupe A votation en différé
BEAUCHEMIN, Marc
MICHEL, Steve
SALIAH-LINTEAU, Marie-Laure
TEOLI, Kevin

Groupe B votation en différé
LABELLE, Eric
MESSIAS, Nathalie
ROY, Simon

Si les modifications à l’« Annexe A — Conseil d’administration » du RIC sont adoptées :

Groupe 1 votation en différé
LABELLE, Eric
MESSIAS, Nathalie
MICHEL, Steve
ROY, Simon
SALIAH-LINTEAU, Marie-Laure
TEOLI, Kevin

Groupe 2 élu par acclamation
BEAUCHEMIN, Marc

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : www.desjardins.com/caisse-transports ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l’assemblée, le projet de procès-verbal de l’assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 26 février 2026

Jo Ann Raymond, secrétaire